

Ethnographie, 1934, 28-29 - p 19-26.



Les Auricules d'Annam

(avec 8 planches)

Par le Docteur A. SALLET

Dans ses *Souvenirs de Hué*, Michel-Duc CHAIGNEAU a tracé un tableau particulièrement pittoresque de certaines édifications légères, abris composés de bambous et de feuilles sèches, dont les installations se tenaient plus spécialement près de la porte Est-Sud-Est de la citadelle impériale. Sur un palier de terre battue surélevé, abritée par l'auvent remonté, une table était préparée, table « fort propre » supportant plusieurs vases de porcelaine. « Les uns contenaient de longs cure-dents de bambou, dont le plus gros bout était aplati en forme de pompon écrasé semblable à une fleur de camomille ; les autres portaient un assortiment de petits instruments de fer, de bois ou de bambou : c'étaient des lames non acérées, de différentes formes, des pinces, des crochets et des baguettes de bambou surmontées d'un tout petit tampon de coton. Tous ces instruments étaient de très petite dimension. Derrière cette table, se tenait un homme assez proprement mis, ayant constamment les yeux attachés sur les passants comme pour les inviter à s'arrêter. J'appellerai cet homme *cureur d'oreilles*. » (1)

Michel Duc CHAIGNEAU a connu le Hué de son enfance, au temps de l'empereur Gia long, dont son père fut le grand conseiller, après qu'il en eût été le meilleur des soutiens au cours des guerres. C'est donc le Hué du premier quart du XIX^e siècle qu'il définit dans le livre de ses *Souvenirs*. Il semble parfaitement qu'à cette époque le *cureur d'oreilles* exerçait une profession expressément spéciale.

Le temps a déplacé la profession que Duc CHAIGNEAU avait pu connaître. Dans les remarques folkloriques, publiées sur le peuple annamite par DUMOUTIER en 1907 et qui partent d'observations recueillies sur la fin du dernier siècle, le *cureur d'oreilles* tenait une profession généralement dépendante de celle du barbier. « Les barbiers annamites ont aussi, dans leurs attributions, le soin de nettoyer les oreilles et les yeux de leurs clients... ils doivent extirper

¹ Michel Duc CHAIGNEAU, *Souvenirs de Hué*, Paris 1867, p. 173.

les points noirs des joues et du nez... » (1). Alors le barbier annamite pouvait offrir quelque ressemblance avec notre barbier d'autrefois, le *frater*, car il intervenait par des séries de manœuvres externes sur les points douloureux des muscles et des articulations, il pratiquait certaines acupunctures et possédait plusieurs autres privilèges. Les soins à donner aux oreilles entraient ainsi dans le bloc des petites opérations et des petits traitements qui lui étaient reconnus.

C'est bien ainsi que j'ai connu, il y a trente ans, le barbier auriculaire d'Annam et voici que déjà, à l'époque actuelle, la profession s'est encore modifiée. L'évolution de la vie a bouleversé en Indochine un grand nombre de détails d'ordre traditionnel. C'est ainsi qu'elle a occasionné, et l'on peut dire jusqu'à disparition complète dans la plupart des points du territoire, la vieille coutume du port des cheveux longs, ceci portant en conséquence l'abandon du turban chez les hommes. Mais il y a eu cette autre conséquence : le barbier, dont le métier n'intéressait autrefois que le traitement des barbes, est devenu le « coiffeur » (l'Annamite dit : celui qui coupe les cheveux).

Or les coiffeurs, successeurs des anciens barbiers, s'exercent dans une industrie infiniment plus active, car la clientèle de jadis, relevant du seul rasoir, était tout à fait restreinte. Il n'en est plus de même.

Actuellement, toute une armée d'exploitants, et la plupart sans la garantie du plus réduit des apprentissages, s'est installée au bord des routes fréquentées, autour des marchés, table contre table, auvent contre auvent. L'installation est des plus faciles : une enseigne sur toile, une chaise, une table étroite, l'outillage le plus simple ; c'est l'indispensable et il suffit. Quant à la clientèle, elle ne se fixe généralement pas : c'est celle du passant, le travailleur, le secrétaire, l'étudiant, l'homme du bourg ou des campagnes, mais elle est toujours abondante en dépit de l'encombrement de la profession.

Le client passe trop vite : il n'est plus comme autrefois l'habitué auquel le barbier moins pressé, ayant davantage le souci de celui qu'il servait, après lui avoir donné tous les divers soins réclamés par le visage, pratiquait minutieusement une toilette complète de l'oreille, conduit et pavillon. Le genre de l'intervention a été sans doute retenu par la corporation nouvelle, mais parce que cette partie professionnelle est établie sur des gestes méticuleux et lents, aussi parce qu'elle fut toujours de rapport médiocre, on peut dire

¹ G. DUMOUTIER, *Essais sur les Tonkinois*, Hanof-Haiphong 1903. (Extrait de la *Revue Indochinoise* 15 mars 1907 - 15 février 1908, p. 88).

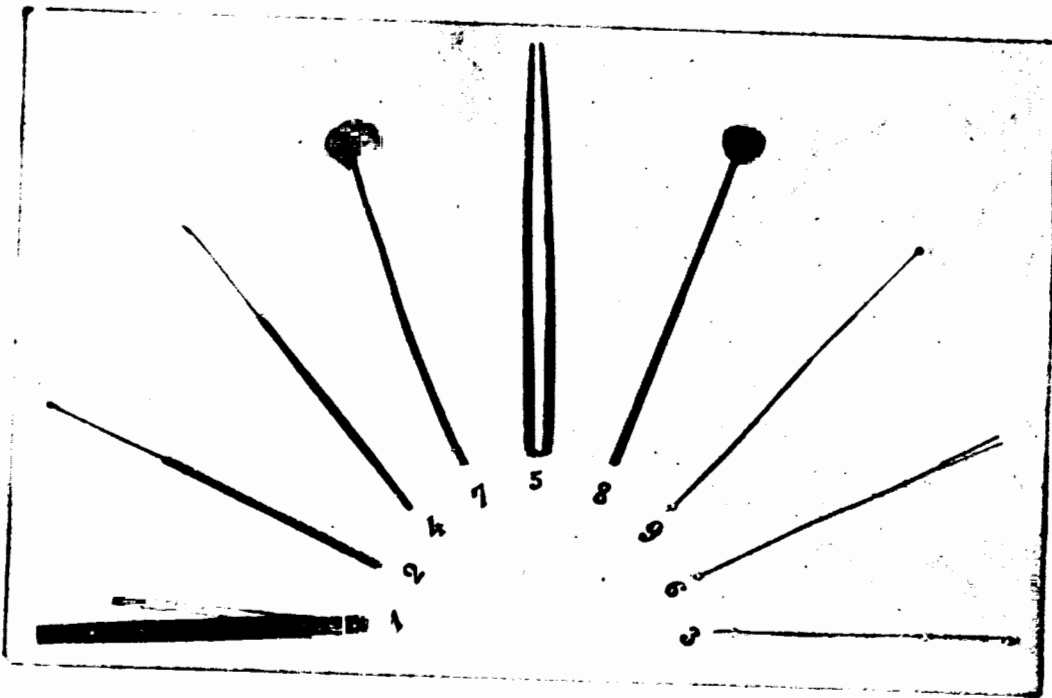


Planche I. — *En haut* : CUREUR D'OREILLES AU MARCHÉ DE TOURANE (ANNAM)

En bas : DO VAY TAI :

1. *Giao*. — 2-3. *Vay*. — 4. *Nay*. — 5. *Nhip*. — 6. *Cang tom*. — 7-8. *Bong*. — 9. *Cai ra mat*.



Planche II. — « LE CUREUR D'OREILLES », BRONZE ANNAMITE

Noter d'une part le geste traditionnel, d'autre part le réalisme dans l'art annamite actuel, par opposition avec l'art d'autrefois.

que les soigneurs d'oreilles désertent de plus en plus leur métier, même sur profession rattachée. Désormais, le barbier (*tho cao*, l'ouvrier qui rase), devenu le coiffeur (*tho cup toc* : l'ouvrier qui coupe les cheveux), ne saurait plus être le *tho vay tai*, le « cureur d'oreilles » de la tradition.

C'est un des spectacles types de la rue qui disparaît. Cependant, si ce travail spécial quitte une profession : celle du coiffeur, et une place : le marché ou la rue, on pourrait peut-être encore reconnaître opérateurs et clients dans le fond de certaines boutiques ayant conservé les pratiques et les gestes transmis par tradition. Mais mieux encore, avec des gestes plus précis, plus délicats, retrouverait-on dans certaines familles l'exécution de ces nettoyages dont le soin reste confié à l'une des personnes de la maison, plus ou moins spécialisée à cet effet.

La trousse d'un soigneur d'oreilles en Annam se compose d'un nombre d'instruments assez réduit. Généralement le spécialiste auriculaire prépare lui-même la plupart des objets susceptibles de lui être d'utilité en cours opératoire. L'outillage essentiel comporte : une pince longue (qui peut être assez facilement remplacée par deux longues pointes de bambou), un couteau-rasoir à lame étroite et plusieurs pinceaux d'étoupe. Cependant, il existe des nécessaires d'auristes mieux adaptés.

Il est assez difficile de se procurer un nécessaire semblable et il m'a fallu la complaisance du docteur LE QUANG TRINH pour que je puisse en tenir un à fin d'étude. C'est l'ensemble que je veux détailler et dont je donne une reproduction photographique ; la trousse ci-présentée se compose de neuf pièces que l'on nomme *do vay tai*, « instruments des nettoyages d'oreille ».

1° *Giao* : Le couteau-rasoir, couteau spécial, à lame étroite, allongée, terminée en pointe mousse. Il sert à raser les poils et les duvets du pavillon et de l'entrée du conduit.

2° et 3°. — *Vay* : Les curettes. On les nomme également *moc*, « crochets », en Annam. Elles sont de deux dimensions mais à bords non tranchants. On les fait soit d'une seule pièce métallique, soit en adaptant leur extrémité active, qui est en métal, sur un fin manche de bambou.

4°. — *Nay* : Le mot signifie « levier ». L'instrument se présente sous la forme d'une fine spatulette recourbée sur son plat. Il est destiné à détacher les parties de cérumen desséché adhérentes aux parois du conduit.

5°. — *Nhip* : (A Tourane, on dit également *nia*). Le mot *nhip* désigne généralement une sorte de pinces à ressort ; il s'agit dans

l'espèce d'une longue précelle, utilisée surtout pour épiler. Le *nhip* des auricules d'Annam est à mors très allongés ; il permet de reprendre les masses de cérumen dégagées à l'aide des *vay* et des *nay* et déjà ramenées vers l'orifice du conduit auditif.

6°. — *Cang tòm* : L'expression signifie « pattes de crevettes ». L'instrument représente une espèce de petite fourche à branches rigides, très fines. On le manœuvre en faisant rouler son manche entre le pouce et l'index ; ainsi l'on atteint et l'on peut ramener les amas de sécrétion molle que l'intervention du *nhip* n'aurait su dégager.

7° et 8°. — *Bông* : Ce sont deux petites époussettes qui peuvent être composées de fils de soie ou de fils de coton ajustés en pinceaux et montés sur des manches divers (dans les instruments présentés, le manche de l'un des *bông* est en corne, l'autre est en bambou). On utilise les *bông* pour écouvillonner les conduits sur la fin de l'opération.

Le n° 9 n'appartient pas à proprement parler au groupe des *do vay tai* : cet instrument complète toutefois la trousse du barbier-auricure à cause des soins légers que celui-ci peut être appelé à porter sur les paupières de ses clients. C'est le *cai ra mat*, le nom explique l'emploi (*ra* : bassiner, *mat* : l'œil). L'une des extrémités de cette petite tige porte une masse réduite, lisse et arrondie en boule. On la promène sur les bords ciliaires dans les cas de démangeaisons palpébrales.

Le travail de l'auricule est ainsi conduit :

Ordinairement, le client s'assoit de face sur un banc et l'opérateur prend place à côté de lui en se mettant à califourchon sur le banc, ses instruments sont disposés à portée de sa main. La séance commença par les nettoyages extérieurs : rasage des poils et des duvets, dépistage des croûtes et des crasses dans les replis du pavillon. Alors, méthodiquement, doucement, il est procédé à l'exploration du conduit dont les cérumens et les matières encombrantes sont détachés et enlevés avec les instruments que nécessitent leur consistance et leur adhérence.

L'écouvillonnage avec les pinceaux *bông* clôt l'opération. Il est pratiqué grâce à un mouvement de rotation imprimé au manche roulé entre deux doigts, tandis que l'instrument est manœuvré sur un va et vient continu dans l'intérieur du conduit de l'oreille tout au long de sa partie accessible.

Jamais, à l'occasion de ces nettoyages, l'on ne fait intervenir un liquide ou une poudre quelconque que ce soit pour aider à la manœuvre ou que ce soit à titre médicamenteux. L'opération étonnait

encore Duc CHAIGNEAU sur le souvenir qu'il avait, après de longues années cependant, de l'habileté manifestée habituellement au cours de ce travail ; opération qui ne vise que le nettoyage et à laquelle on fait appel à l'occasion d'un léger bourdonnement de l'ouïe, ou sur une gêne, pour un embarras ressenti. CHAIGNEAU ajoutait « simplement pour le plaisir d'un chatouillement qui semble agréable ».

Cependant à l'époque de Michel Duc CHAIGNEAU, l'auricure procédait, en fin de travail, à une formule opératoire assez singulière. CHAIGNEAU la décrit complaisamment ; cependant, pour ma part, je n'ai jamais relevé par ailleurs ce détail et, personnellement, je ne l'ai nullement observé. Je cite le passage des *Souvenirs de Hué* :

« J'ai vu quelquefois ces mêmes cureurs d'oreilles faire subir à certains individus une opération plus radicale, lorsque leurs instruments ne pouvaient atteindre sans danger toute la profondeur de cet organe délicat. Ils étendaient sur une planche une feuille de papier fort mince, sur toute la surface de laquelle ils faisaient tomber quelques gouttes de cire vierge en assez grand nombre ; ils roulaient ensuite ce papier sur une petite baguette pour en former un tuyau dont un bout était introduit dans l'oreille avec assez de précaution pour qu'il ne fût pas aplati, et ils mettaient le feu à l'autre bout, comme si c'eût été une bougie. Ce tuyau me semblait faire les fonctions d'une pompe qui aspirait et rejetait au dehors les moindres parties malpropres. Lorsque la flamme avait consumé les trois quarts du tuyau, ils retiraient le dernier quart, qu'ils déroulaient, d'un air triomphant, sous les yeux du client, comme pour lui montrer la preuve de la nécessité de l'opération ». (1)

Est-il utile de le déclarer ? Aucune précaution n'est prise pour garantir avant emploi les instruments qui vont être utilisés non seulement par une antiseptie mais même par une manœuvre de propreté si simple fût-elle. A peine par un choc ou par le souffle, on débarrasse le plus ordinairement les pinces, les curettes et les tampons encombrés. Ainsi, l'on serait en droit de penser que les contagés portés d'oreille à oreille sont nombreux par cette méthode et susceptibles de développer de sérieuses infections. Je ne crois pas que, à quelque époque que ce soit, les gestes des auricules annamites aient pu émuovoir par de telles conséquences ; si le procédé apparaît contraire à l'hygiène immédiatement, il limite les risques à courir pour plusieurs raisons. D'abord, les inflammations des conduits auditifs externes n'ont jamais été d'une bien grande fréquence en Annam chez les adultes, chose qui peut être conséquence des soins, primitifs peut-être mais assez régulièrement pratiqués anté-

¹ Michel Duc CHAIGNEAU, op. cit., p. 174.

rieurement. D'autre part, je reste persuadé que jamais un praticien auricure n'aurait accepté et n'accepterait encore à l'heure actuelle, de traiter un client non seulement porteur d'un écoulement avéré, mais révélant simplement un suintement douteux des conduits ou un abcès local si médiocre fût-il. L'auricure eût refusé son intervention ; cependant, il ne serait jamais venu à la pensée du client semblablement atteint de recourir en pareille occasion à un nettoyage d'oreilles.

Quant aux inflammations possibles, celles qui seraient susceptibles d'invoquer pour cause des poussières transportées, collées aux cérumens anciens mal détachés des instruments utilisés ou recueillies par contact de ces derniers avec des objets de propreté fortement douteuse, ces inflammations ont bien la chance d'être évitées par suite de la douceur des manœuvres exercées et de l'habileté des opérateurs. Jamais leurs gestes précis, minutieux et patients n'ont entraîné la moindre lésion par éraillure à la faveur de quoi les germes fâcheux auraient pu se greffer.

Cependant l'hygiène ne saurait voir disparaître sans approbation une coutume qui, pour pittoresque qu'elle soit, et avec le minimum de danger que l'on puisse lui reconnaître, n'en reste pas moins fâcheuse à cause des contagions qu'elle risque tôt ou tard de produire.

APPENDICE

Quelques croyances populaires annamites intéressant l'oreille et certains traitements

1° *Le con ray*. — C'est une croyance très ancienne mais dont l'estime à l'heure actuelle a dû fléchir, comme celle que l'on portait à tant d'autres choses, sous l'influence de l'instruction de la masse et du progrès réalisé. Cependant en milieu simple et dans les campagnes, on croit tout bonnement à l'existence du *con ray*, petit animal invisible qui logerait dans le conduit auditif. Il a pour mission de protéger l'organe de l'ouïe et l'on a été jusqu'à prétendre qu'il avait charge de porter directement au sens auditif les mots et les sons à entendre. Ainsi s'explique la valeur spéciale d'une phrase telle que : *con ray di khoi*, « le ray est parti (de mon oreille) », ayant pour signification : « Je n'entends pas ce que vous dites », « Je n'entends pas ».

Le *con ray*, hôte protecteur de l'oreille, est également considéré comme le producteur spécial des masses cérumineuses accumulées dans les conduits. *Cut ray*, *cut con ray*, *cut ray tal*, sont trois ex-

pressions désignant semblablement le cérumen ; littéralement on les traduirait par « excréments du ray », « de l'insecte ray », « du ray qui vit dans l'oreille » Cf. GENIBREL).

2° Un proverbe annamite assez curieux se rapporte à une croyance particulière relative à l'oreille :

« Si l'on s'est brûlé (le doigt), on saisit son oreille ; guéri, on ne comprend plus ce que l'oreille peut signifier ».

La phrase est une adresse aux gens ingrats. Elle s'explique ainsi : l'oreille passe pour être de principe froid, surtout son lobe, et l'on conseille aux personnes qui ont subi des brûlures aux mains de porter les parties atteintes en contact avec le pavillon de l'oreille dans le but de calmer la douleur.

Ce traitement peut figurer parmi ceux que dirigent les lois des médecines par *magie sympathique*.

3° *Surdité*. — Un certain nombre de plantes médicinales d'emploi sino-annamite se font entre elles opposition nette ou se rapprochent en vertu de *haines* ou de *sympathies*, les unes et les autres fort nombreuses et opérant sur des degrés fort différents. Le chapitre pharmacologique qui traite de ces éléments à forces antagoniques ou concourantes est long et tout spécial ; on pourrait rencontrer certaines formules populaires, mais le fond principal relève de la chose enseignée et prend origine dans les vieilles théories de la médecine chinoise. Or nous rencontrons l'application de l'une des formules de ce chapitre dans un traitement original de la surdité.

La racine d'un *Glycyrrhiza* (*G. sp.* des Légumineuses-Papilionées), réglisse chinoise, analogue à celle que nous utilisons, s'oppose de la façon la plus formelle à la racine d'une Thyméléacée, le *Wickstraemia canescens*, arbuste employé à la fabrication du papier (la réglisse est le *cam thao*, la wickstraemie est le *cam toai*).

On introduit l'extrémité d'une racine de la première de ces deux espèces dans le conduit d'une oreille, tandis que dans l'autre on approche la pointe de la racine de la seconde plante. L'action contraire se manifeste et est telle que la surdité dont le sujet traité était atteint est immédiatement brisée (Croyance générale en pays annamite).

On peut également insuffler dans le conduit du *musc* pulvérisé sur lequel on poussera de l'*oignon* écrasé.

4° Dans les *affections externes* de l'oreille, on préconise certains traitements inattendus, ainsi :

— Lorsque les oreilles sont gonflées et chaudes, on prend un morceau de *rouille* que l'on fait rougir au feu pour le plonger dans

une petite tasse contenant de l'alcool de riz. On boit l'alcool ainsi traité et l'on affirme que le remède est radical.

— Dans la plupart des affections inflammatoires de l'oreille externe, l'application au lieu dolent d'une *Pierre d'aimant* donne les plus heureux effets.

— Si le pavillon de l'oreille demeure d'une teinte jaune et donne une impression de chaleur, le remède est le suivant :

Pierre d'aimant, pour le volume d'un gros pois.

Ecailles de pangolin (Manis sp.) env. 4 grammes.

On broie ensemble les deux substances et la poudre obtenue est introduite dans l'oreille. On maintient en même temps dans la bouche durant une heure un morceau de rouille. La guérison est définitive lorsque l'on entend dans l'intérieur de l'oreille un bruit fort de vent.

5° *Insectes dans l'oreille.* — On utilise souvent pour les chasser :

Racines d'Acorus calamus (Aracées) pulvérisées.

Huile de sésame.

La poudre d'acore est incorporée dans l'huile et l'instillation de cette huile provoque le rejet immédiat de l'insecte quel qu'il soit.

Ailleurs, on fait couler dans le conduit du miel liquide. (Pratique observée au Quang nam).

On procède également à l'incinération d'une petite masse d'un *sulfure jaune d'arsenic (Hung hoang)* de provenance chinoise. Après l'avoir réduit en poudre, on l'introduit dans l'oreille embarrassée.

Dans le Quang tri (Centre-Annam), à l'effet d'expulser les insectes ayant pénétré dans l'oreille, on use de ce moyen singulier :

On réunit quelques *feuilles d'échalotte* et une pincée de ces minuscules crevettes de rizières que l'on nomme *con tep*. On écrase le tout et l'on fait couler dans l'oreille le liquide obtenu. L'insecte serait immédiatement rejeté.

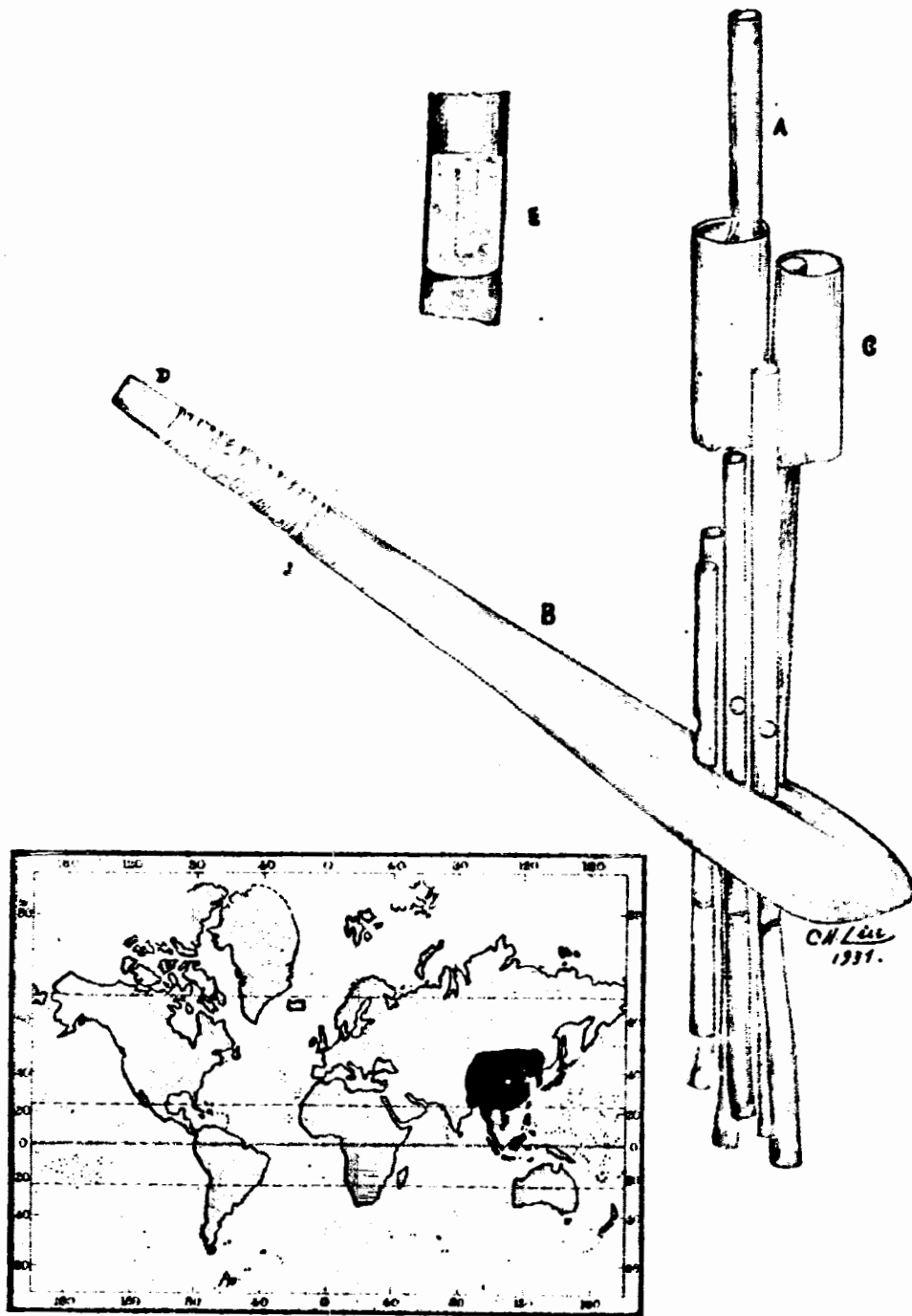
— S'il s'agit d'une sangsue, on prend du miel fraîchement extrait du rayon, on l'égoutte dans le conduit ; on affirme que la sangsue est de ce fait immédiatement liquéfiée.

6° *Douleurs d'oreilles.* — La méthode chinoise fait absorber des décoctions de graines d'une Nymphéacée, l'*Euryale ferox*.

— Le *sang d'anguille* en instillation serait un précieux calmant.

— En Annam, on a recours à l'instillation de l'eau provenant du repassage d'un couteau sur la pierre.

— Dans les douleurs violentes, insupportables (on compare la douleur à celle que produirait un ver rongeur et il faudrait voir dans le traitement utilisé une application de *médecine des signatures*), on emploie un morceau de *peau de serpent* dépouillée par la mue. On brûle et l'on projette les cendres dans l'oreille.



LE LU-SHENG

- A. Tuyau le plus long (80^{cm}). C. Cylindres attachés aux tuyaux longs.
 B. Chambre à air (56^{cm}). D. Embouchure (bambou).
 E. Anatomie de l'anche libre (agrandie par rapport à la figure de l'instrument).

Carte : DISTRIBUTION DE L'ORGUE A BOUCHE A ANCHES LIBRES
 (Japon, Corée, Chine, Indochine française, Birmanie, Malacca, Bornéo)